



Seuls sont concernés par ce concours ouvert depuis le 1^{er} avril 2021, les artistes-musiciens et artistes-plasticiens de nationalité camerounaise.

Dans un communiqué rendu public par le ministre des sports et de l'éducation physique, président du Cocan 20-21, portant ouverture des concours artistiques nationaux pour la proposition de l'hymne et la mascotte officiels de la Coupe d'Afrique des Nations de football (CAN) Total Cameroun 2021, les intéressés sont informés de la disponibilité des fiches d'inscription ainsi que des règlements spéciaux desdits concours à la direction du Tournoi au Stade Omnisports de Yaoundé.

Ces documents peuvent, apprend-on, également être retirés dans les délégations régionales et départementales des Sports et de l'éducation physique, ou sur le site internet de ce département ministériel.

Les délais de dépôt de dossiers sont d'ailleurs proches. 14 avril pour la mascotte et 21 avril pour l'hymne, indique le communiqué de Narcisse Moulle Kombi. Ci-dessous sa teneur en intégralité :

Rappelons que les dates de la CAN 2021 sont arrêtées par le Comité exécutif de la CAF depuis le 31 mars 2021. Le tirage au sort aura lieu le 25 juin prochain et la compétition elle-même se déroulera du 9 janvier au 6 février 2022.